



[www.yago-talents-entrepreneurs.com](http://www.yago-talents-entrepreneurs.com)

### **Concours YAGO « faisons éclore les talents » :**

- règlement du concours

Objet : l'association YAGO-Talents d'entrepreneurs organise un concours intitulé « faisons éclore les talents » destiné à encourager les porteurs de projets : créateurs ou repreneurs d'entreprise, particuliers ou professionnels ayant un projet lié à l'économie numérique et/ou à l'innovation. Les projets répondant aux deux catégories du concours peuvent aussi être en lien avec le développement durable. Tous les dossiers sont amenés à créer de la richesse et à développer l'emploi en Alsace.

Les inscriptions se font exclusivement par internet [www.yago-talents-entrepreneurs.com](http://www.yago-talents-entrepreneurs.com).

Les inscriptions sont ouvertes du 8 mars 2018 au 30 juin 2018.  
Le concours est ouvert à toute personne ayant un projet d'entreprise situé en  
ALSACE.

Organisation : Tous les dossiers seront réceptionnés jusqu'à fin juin par l'association YAGO. Un jury composé des membres de l'association complété par des partenaires et experts du monde de l'entreprise se réunira afin de sélectionner les six projets qui répondront le plus aux objectifs visés et affichés par les deux catégories de prix du concours (qualité des projets, personnalité des porteurs du projet, originalité, potentiel de croissance, création de richesse, ...) et du Prix spécial du développement durable.

## Remise des prix :

6 trophées seront remis aux lauréats dans 3 catégories :

- Produits et services innovants
  - 1<sup>er</sup> prix = 5 000 €
  - 2<sup>ème</sup> prix = 3 000 €
  - 3<sup>ème</sup> prix = 1 000 €
  
- Economie numérique
  - 1<sup>er</sup> prix = 5 000 €
  - 2<sup>ème</sup> prix = 3 000 €
  - 3<sup>ème</sup> prix = 1 000 €
  
- Prix spécial du développement durable : 1 000 €.

Les lauréats bénéficieront, à leur demande explicite, d'un accompagnement d'une année gratuite dans le montage et/ou le suivi de la gestion, de l'expertise et des conseils de leur projet par les membres et les partenaires de l'association YAGO.

La date de remise des lots est programmée au troisième trimestre de l'année du concours, en présence des membres du jury et de la presse.

Droit à image, confidentialité et protection des données personnelles : les participants au concours autorisent l'organisateur à les citer et à évoquer leur projet dans le cadre de la communication faite autour du concours. Les éléments et informations fournis dans le cadre du concours répondent à la nouvelle réglementation européenne de la protection des données.

Les informations recueillies par le formulaire d'inscription seront enregistrées dans un fichier informatisé par le responsable de la communication de l'association YAGO, dans le cadre de l'organisation du concours.

Les informations, après la fin de l'édition du concours, seront conservées dans un dossier sécurisé accessible par l'équipe de l'association YAGO, dans le cadre de l'animation de la communauté YAGO (anciens candidats et lauréats). Ces informations seront exclusivement utilisées à cette fin.

Conformément à la loi « informatique et libertés », tout candidat peut exercer son droit d'accès aux données le concernant et les faire rectifier en contactant le responsable communication de l'association YAGO à l'adresse suivante [contact@yago-talents-entrepreneurs.com](mailto:contact@yago-talents-entrepreneurs.com).

Engagements des lauréats : les lauréats s'engagent à communiquer sur leur participation au concours, le cas échéant sur le prix obtenu et d'une façon générale à promouvoir ledit concours par publication sur leur site internet entre autres.